



La gouvernance locale comme fondement d'une démocratie participative et du développement en Afrique

Dieudonné Achille Ozi GAGBÉI

Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

achille.oz@gmail.com

Résumé : La démocratie participative en Afrique, pour éviter qu'elle soit un simple slogan, doit aller de pair avec le développement socio-économique de chaque contrée du territoire. Elle doit prendre en compte les aspirations profondes des administrés locaux en les associant au processus de démocratisation au travers de la gouvernance locale. En effet, si la démocratie peine à avancer dans la plupart des États africains, cela est dû à un manque de culture démocratique certes, mais surtout à cause d'une forte centralisation du pouvoir démocratique. La consolidation de la culture démocratique en Afrique passe nécessairement par la participation effective de la population dans toutes ses composantes sociales au processus démocratique à quelques niveaux que ce soit. En d'autres termes, la démocratie doit être fondée à la base avec la participation effective des populations dans la gestion des affaires locales, c'est-à-dire dans la gouvernance locale. Une telle participation à la consolidation de la démocratie doit s'appuyer sur une politique réelle de décentralisation qui associe toutes les couches sociales au développement socio-économique de leurs collectivités. Dans ce cas la décentralisation exige un véritable regard des administrés locaux dans la gestion équitable et efficace des affaires locales.

Mots clés : Décentralisation, Démocratie, Développement, Gouvernance locale, Transparence.

Abstract : Participatory democracy in Africa to avoid it being a simple slogan must go hand in hand with the socio-economic development of each region of the territory by taking into account the deep aspirations of these local citizens by involving them in the democratization process through local governance. Indeed, if democracy struggles to advance in most African States, this is certainly due to a lack of democratic power. The consolidation of democratic culture in Africa necessarily requires the effective participation of the participation in all its social components in the democratic process at whatever level. In other words, democracy must be based on the effective participation of the population in the management of local affairs, that is to say in local governance. Such participation in the consolidation of democracy must be based on a real policy of decentralization which associates all social strata in the socio-economic development of their communities. In this case, decentralization requires a real view of the local citizens in the equitable and efficient management of local affairs.

Keywords : Decentralization, Democracy, Development, Local governance, Transparency.

Introduction

À l'ère de la mondialisation, les nations se sentent de plus en plus liées par un destin commun, celui de la sauvegarde de la planète, du respect des valeurs humaines par la promotion des droits de l'homme et de la lutte contre les pandémies et la réduction du taux de pauvreté. Mais la vision de globalisation des intérêts mondiaux ne saurait véritablement se faire en dehors de la contribution de chaque individu, au regard du droit universel de la liberté d'expression, à la réalisation du projet millénaire de démocratisation des États et du développement socio-économique. Celle-ci ne saurait être effective sans la participation de chaque citoyen à la politique de la gouvernance et à la préservation des acquis démocratiques. C'est l'enjeu de la gouvernance locale dans nos pays africains au sein desquels la démocratie peine à se consolider à cause du non-respect des droits de l'homme, d'une monarchisation du pouvoir, du manque de transparence et une paupérisation grandissante. Cette situation engendre nécessairement un désintérêt de la population à la participation démocratique. Or, l'homme n'est pas simplement un *zôon politikon*, un « animal politique » comme l'atteste Aristote (I, 2, 1252a), naturellement disposé à vivre en communauté avec ses semblables. La sociabilité naturelle de l'homme nécessite des moyens d'accommodement dans l'établissement de normes en vue d'un cadre communautaire agréable pour le bien-être de tous.

Pour Hannah Arendt, la vie communautaire est impérative à l'existence de l'être humain pour son développement et sa réalisation personnelle. L'individu doit sa survie à l'existence d'une société à laquelle il se dévoue et qui, en retour lui est redevable dans la garantie de sa liberté, ses droits et sa sécurité. « *Aucune vie humaine, fût-ce la vie la vie de l'ermite au désert, n'est possible sans un monde qui, directement ou indirectement, témoigne de la présence d'autres êtres humains* », écrit Hannah Arendt (1961, p. 31) dans *Condition de l'homme moderne*. De ce fait, chaque citoyen en tant membre d'un corps démocratique constitué et constitutionnel est interpellé à construire non solitairement mais solidairement dans l'engagement commun avec l'autre à la réalisation des projets nobles communautaires et ce dans le respect du droit de chacun pour le bien-être de tous. Jean Baechler (1985, p. 20) fait bien de préciser que « *l'homme est donc naturellement conçu pour vivre dans des démocraties grâce auxquelles [il] maximise les virtualités de son être* ». C'est à la fois un droit et un devoir pour le citoyen en tant qu'entité intégrante de l'appareil démocratique pour qui se fait la politique d'être en mesure de prendre part au processus démocratique dans la gestion des affaires publics ou politiques.

La gouvernance locale qui est une forme de démocratie au niveau local redonne au citoyen une responsabilité et une légitimité dans l'administration des affaires à travers la décentralisation et renforce la participation citoyenne dans le développement local. Ainsi la formule de Joseph Ki-Zerbo (2007, p. 107) qui

stipule qu'« *on ne développe pas on se développe* » trouve sa plus haute expression dans la gouvernance locale dans la mesure où le développement n'est pas donné mais elle est le résultat de la participation de construction de chaque citoyen. Marcel Gauchet (2002, p. 184) également a vu juste quand il estimait que « *le problème par excellence de la réflexion démocratique aujourd'hui est dans la redéfinition des conditions de concrétisation d'un dessein collectif* ». La décentralisation et la démocratie participative à travers la gouvernance locale fournissent un mécanisme de gestion commune des collectivités territoriales, un renforcement de la culture démocratique et permettent la consolidation du dialogue entre les élus locaux et leurs administrés. Le respect des normes démocratiques que sont en autres l'alternance politique, la transparence électorale et budgétaire, le respect du droit civique sont une garantie de la stabilité et du développement socio-économique.

Le véritable défi que doit relever les États africains dans leur marche démocratique est impérativement celui du développement économique. La lutte contre la pauvreté, la réduction du taux d'analphabétisme et la lutte contre les maladies sont les principaux challenges pour asseoir un État stable et prospère. Quels sont les enjeux de la gouvernance locale et sa portée sociale ? Quelles sont les exigences de la démocratie locale ? Dans quelle mesure la démocratie participative s'impose-t-elle comme une aubaine dans la consolidation de la culture démocratique ? En quoi la décentralisation est-elle un facteur clé dans le développement économique ? Telles sont les principales questions qui constituent la problématique de notre réflexion. L'intérêt de l'étude est de rappeler, au regard de la réflexion philosophique, quelques difficultés majeures de la gouvernance locale qui sont un frein au développement des pays africains tout en montrant l'avantage de la démocratie participative et la portée d'une politique de décentralisation bien menée. Pour commencer, le travail montre les implications de la gouvernance locale. Ensuite, il expose les atouts de la démocratie participative. Pour finir, il évoque l'impact de la décentralisation dans le développement local. La démarche historico-analytique de la réflexion est d'indiquer que la gouvernance locale et la décentralisation sont indissociables pour réussir le pari du développement socio-économique des collectivités locales sans lequel la démocratie quelle que soit la forme qu'elle revêt, restera un vain mot.

1. La gouvernance locale : le moule de la participation démocratique

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en son article 21 stipule que « *toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis* ». Dans ce contexte, la gouvernance locale est la bienvenue en tant qu'un cadre adéquat à la participation citoyenne pas uniquement dans le processus de

démocratisation mais surtout dans la gestion commune des affaires politiques et socio-financières des collectivités urbaines et rurales. Elle est une forme de démocratie qui associe au plan local les élus et leurs administrés dans la réalisation de projet de développement au sein de leurs localités. Autrement dit, elle octroie aux élus locaux un pouvoir de décision, de conception et d'exécution en vue d'amorcer conjointement avec la population une politique de démocratisation et de développement. Elle exige, pour cela, une administration commune et autonome des affaires locales par les citoyens et leurs représentants. Mais, l'une des difficultés que rencontre la gouvernance locale est la méconnaissance du peuple dans la majorité des normes qui régissent l'administration des affaires locales. Les citoyens sont pour la plupart dans l'incapacité d'exercer leur droit civique et, de ce fait, sont victimes des manœuvres politiciennes et manipulatrices des élus. Ces derniers profitent de l'illettrisme des uns et de l'ignorance du droit civique des autres pour instaurer la corruption et le clientélisme dans la gouvernance. L'autre obstacle auquel est confronté la gouvernance locale est la monarchisation du pouvoir politique par les élus qui empêche une alternance démocratique. Dès lors, l'existence d'une société civile active est une chance pour la démocratie locale dans le but de lutter contre cette pratique désuète afin de susciter l'alternance politique, facteur de bonne gouvernance et de développement.

1.1. *L'apport de la société civile à la démocratie locale*

La gouvernance locale, pour rappel, exige une participation citoyenne à la démocratie locale. Dans cette perspective, la démocratie représentative trouve son prolongement dans la démocratie participative. Afin d'assurer une franche collaboration entre les élus et leurs administrés, il faut initier des campagnes de sensibilisation et d'information pour montrer aux citoyens ses droits et obligations en tant que participant à la consolidation de la démocratie et aussi pour éviter la confusion et la gabegie dans la gouvernance locale. Pour la majorité des concitoyens qui ne comprennent pas toujours l'enjeu et les mécanismes de la démocratie locale, le développement local, pensent-ils, incombe uniquement à l'autorité centrale et aux seuls élus locaux. C'est la raison pour laquelle ils accordent un moindre intérêt à la gouvernance locale.

La mission de la société civile et les représentants des partis politiques au plan local, c'est d'être en première ligne de la marche démocratique en élaborant des rencontres d'échanges auprès de ces administrés afin de leur montrer l'intérêt de la participation à la gouvernance locale. La société civile contribue efficacement au bon fonctionnement des affaires locales en jouant le rôle de conseiller, d'observateur et d'accompagnateur dans la consolidation de la culture démocratique. Il est vrai que dans l'espace démocratique, comme l'admet John Rawls (2009, p. 270) dans la *Théorie de la justice*, « la participation à la vie politique ne

rend pas l'individu maître de lui-même, mais lui donne plutôt une voix égale à celle des autres pour établir l'organisation des conditions sociales de base ». La société civile ne constitue en aucun cas un parti d'opposition mais une plate-forme citoyenne indépendante d'observation, de contrôle et de critique qui veille au respect des règles démocratiques et des principes de la bonne gouvernance. Autant les élus doivent s'appuyer sur la société civile comme des organes de relais auprès de la population, autant celle-ci apparaît comme un mode de régulation des actions de la gouvernance.

La démocratie locale pour une bonne marche des affaires administratives et une meilleure répartition des ressources financières nécessite de la part de la société civile une vulgarisation des textes juridiques qui la régit pour que les élus locaux et les administrés soient en phase dans la gestion des affaires publiques. De ce fait, « *l'existence d'une société civile forte dont les membres sont capables de comprendre les règles du jeu démocratique, et jouissent des droits fondamentaux de l'homme (...)* », note Lanciné Sylla (2006, p. 72), est l'une des conditions de la bonne gouvernance. Sa contribution au débat publique permet d'asseoir une véritable justice sociale et une équité dans les répartitions des finances publiques. Si tel que l'affirme Daniel LOCHAK, (2005, p. 57), « *l'autorité [politique] s'exerce conformément à des règles connues d'avance et qui reconnaît aux citoyens des droits qu'ils peuvent faire valoir à l'encontre du pouvoir* », la société civile, au nom de la libre-expression démocratique, doit s'atteler alors à promouvoir aux côtés des élus le respect des droits du citoyen et veiller par des voies légales à la bonne gestion des ressources budgétaires. Pour ce faire, elle-même devrait être apolitique pour influencer librement sur la politique de la gouvernance et dans le même temps trouver des moyens d'auto-financement pour assumer ses charges afin de bien mener ses actions.

Il est impératif que la gouvernance locale permette un climat de libre-expression où le citoyen se sent libre de donner son opinion sans voir sa liberté de mouvement restreinte et sa liberté de penser menacées. C'est pourquoi, la pratique démocratique va de pair avec le respect des droits de l'homme et la vulgarisation des droits civiques. « *Tout individu a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions* », réaffirme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en son article 19. Au vu de cette déclaration, l'on constate que si la démocratie peine à s'installer dans les États africains, c'est parce que ceux-ci sont constamment gangrenés à la racine par une gouvernance tyrannique et répressive de la liberté des citoyens, au lieu de veiller au respect et à la protection de la liberté citoyenne sans distinction d'appartenance politique, sociale, religieuse et ethnique.

Ce monde en pleine mutation socio-culturelle avec la globalisation de l'économie du marché et l'évolution de l'intelligence artificielle, la démocratie en Afrique, si elle ne veut pas rester en marge de ce dynamisme de progrès, doit

s'appuyer sur le concours de chaque citoyen pour établir les bases de la bonne gouvernance, gage de stabilité et de développement durable. Simone Goyard-Fabre (1996, p. 60) dans son analyse de la politique de Locke explique que la solution contre les abus du pouvoir, les dérives autoritaires et la mauvaise gouvernance_ mal chronique des démocraties africaines_ est de trouver « *une balance des pouvoirs tels que la stabilité politique soit pour les uns gage de sécurité et de liberté* ». Pour cette raison, elle ne peut se passer d'une société civile dynamique qui tient compte des droits des minorités pour aider au renforcement de la culture démocratique afin de susciter l'intérêt général à la gouvernance locale. Pour Mahmood Mamdani, (2004, p. 29), « *l'association volontaire et la publicité ouverte, la base d'une vie autonome aux plans organisationnel et expressif* » constituent les traits essentiels de cette société civile. En somme, la gouvernance locale consiste en une administration indépendante et conjointe qui passe nécessairement par la consultation régulière des citoyens pour qu'ils soient informés quant à l'orientation de la politique du développement local. Également, les élus locaux doivent être à l'écoute des revendications sociales en favorisant justement un cadre de contestation qui permette la liberté de manifestation, la liberté de rassemblement et la liberté d'expression. Pour Rousseau (1973, p. 74), l'espace démocratique est le cadre par excellence où effectivement « *chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance dans la suprême direction de la volonté générale et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout* ». Aux dires de Rousseau, une bonne culture démocratique nécessite la contribution de l'ensemble de la société civile en tant qu'un partenaire incontournable à l'effort de développement local et au bon fonctionnement de la démocratie.

1.2. *De la monarchisation à l'alternance démocratique*

L'alternance politique est aujourd'hui l'un des sujets majeurs qui occupe les débats autour de la gouvernance démocratique en Afrique. Elle est régulièrement au centre des résolutions des tensions politiques et électorales qui agitent le continent africain en quête de paix et de stabilité pour amorcer pleinement son développement économique. La plupart des crises politiques dans l'exercice du pouvoir sur le continent trouvent leur source, soit dans l'absence d'une culture d'alternance, soit dans une alternance démocratique chaotique où les résultats des scrutins sont suivis de contestation et d'affrontement sanglant. La gouvernance locale, au risque de nous répéter, appelle à une implication active de l'ensemble des citoyens à la politique du développement local. Elle ne laisse pas aux seuls élus locaux le droit de gouverner et de mener la politique du développement local et, ceci pour éviter la monarchisation du pouvoir là où ces élus s'érigent souvent en des despotes qui musellent le peuple et se servent de lui pour leur profit personnel. La

monarchisation du pouvoir local obstrue de loin la tenue d'un vrai dialogue et débat citoyen sur les fondamentaux de la pratique démocratique. La population qui devrait participer pleinement à la vie démocratique locale durant la période du mandat de la gouvernance des élus est finalement confinée au stade du simple vote électoral.

Au regard de ce fait, la gouvernance locale souvent à l'image de l'exécutif central n'échappe pas à la monarchisation du pouvoir démocratique, de sorte que les communautés locales deviennent des propriétés privées à la solde de certains élus sans un réel programme de développement et qui s'éternisent à la tête de ces collectivités. Ainsi, quand la gouvernance locale se meut en une monarchie "démocratique" où les élus locaux apparaissent comme des pseudo-chefs d'États, quasiment inaccessibles, avec toutes sortes de protocole, cela empêche une véritable communion avec le peuple et met un coup d'arrêt au mécanisme de la démocratisation proprement dite. La monarchisation dans la gouvernance démocratique est le ferment de la corruption et de l'impunité auxquelles est confrontée la majorité des pays africains. Elle donne lieu au népotisme et au tribalisme par l'instauration d'une gouvernance clanique et satisfait seulement une minorité bénéficiant des retombées économiques au détriment de l'ensemble de la population.

Heureusement les pays africains ne sont pas tous logés à la même enseigne. Il y a certains pays où l'on observe un progrès dans la gouvernance et dans lesquels est ancré cette culture de l'alternance démocratique tels que le Bénin, le Sénégal, l'Afrique du Sud auxquels on peut ajouter le Ghana et le Nigeria qui, en ces dernières décennies, bénéficient d'une stabilité politique. Chez d'autres, cette volonté de l'alternance tarde à se concrétiser ou bien elle est suivie de tensions socio-politiques. C'est, par exemple, le cas de la Côte d'Ivoire qui, malgré la succession de différents dirigeants politiques au pouvoir, peine à amorcer non sans heurts ce virage de l'alternance démocratique. Cependant, la grande partie des États africains sont malheureusement encore à la traîne puisqu'en leurs seins sévissent toujours des gouvernements à caractère monarchique et des "dictatures démocratiques" où les dirigeants sont passés maîtres dans l'art du tripatouillage électoral et constitutionnel. Les dérives monarchiques au niveau central aussi bien au niveau local constituent un obstacle à l'instauration d'une démocratie véritable.

Par ailleurs, l'alternance politique ne consiste pas uniquement à la succession au pouvoir des différents partis politiques. Elle prend forme au sein même des partis politiques et des organisations de sociétés civiles dans le renouvellement de leur classe dirigeante. Il faut bannir ce discours démagogique qui force à croire que les jeunes manquent d'expérience pour mener à bien les affaires de la gouvernance démocratique. D'ailleurs, comment en seront-ils capables s'ils sont relégués à l'arrière-plan de la gestion des affaires

administratives, politiques et financières de la gouvernance ? Les politiques en général et les élus locaux en particulier doivent être en mesure de former la jeunesse pour assurer la relève de demain en créant un cadre de communication et de réflexion sur les enjeux de la gouvernance démocratique et surtout ne point hésiter de passer le relais de la gestion quand il le faut. Il n'y a pas de démocratie véritable sans une culture d'alternance à quelques niveaux que ce soient de la gouvernance démocratique. L'alternance démocratique permet le renouvellement de la classe dirigeante et l'émergence de leaders en mesure de relever le défi de la gouvernance. Elle permet également de remédier à l'oligarchie et la personnification du pouvoir. Les propos de Jean-Marie Vincent (1998, p. 50) vont également dans ce sens lorsqu'il affirme que « *dans un monde en voie de sécularisation (« le désenchantement du monde »), il faut s'efforcer de laïciser la politique en la faisant renoncer au jeu de la sacralisation* ».

Il est juste de comprendre aujourd'hui que l'exercice du pouvoir politique qui émane de la volonté populaire relève d'un droit naturel dans la gestion commune et la prise en compte des libertés individuelles et des droits de chacun et non un pouvoir monarchique qui tiendrait sa légitimité d'un ordre surnaturel. Il faut dès lors garder à l'esprit que le pouvoir ou l'exercice du pouvoir démocratique par l'expression générale offre est un mandat spatio-temporaire et, qui doit donc, dans les normes légales, laisser la place à une autre génération en vue de la continuation et la pérennisation des acquis démocratiques. Lanciné Sylla (2006, p. 75) en déduit que « *la capacité de la société civile à être un lieu de contre-pouvoirs se mesure à la possibilité de l'alternance au pouvoir (...)* ». Une démocratie authentique, garante de la stabilité politique et du développement socio-économique exige l'alternance, le respect des droits de l'homme, l'établissement d'une justice sociale et la transparence.

2. La démocratie participative : Une exigence de la démocratie moderne

Il n'y a pas de meilleure forme de gouvernance démocratique, mais des modèles de gouvernances démocratiques prenant en compte les héritages socio-culturelles et religieuses d'un peuple donné. C'est la raison pour laquelle la démocratie dans son extension de la Grèce antique jusqu'à la période moderne devra se modeler, s'adapter aux conditions temporelles et tenir compte de l'évolution des mœurs de chaque société. Pour Simone Goyard-Fabre (1996, p. 124) la gouvernance démocratique se conçoit mieux « *dans la manière dont chacun, par son civisme, assure sa sociabilité* », et qui, s'appuyant sur ses réalités socio-culturelles et ethno-religieuses, assure son développement dans le respect du droit de chacun. La démocratie participative est une forme de gouvernance dans laquelle le citoyen est associé directement dans la gestion administrative, politique et financière. Celle-ci trouve avant tout son essence dans un cadre de consultation publique et de concertation générale à travers des échanges

permanentes entre les citoyens et leurs élus. Dès lors, la démocratie représentative dans laquelle chaque individu délègue son pouvoir à des élus doit nécessairement s'accompagner d'une démocratie participative en vue d'une gestion conjointe et équitable des projets locaux.

2.1. *La participation citoyenne à la consolidation de la culture démocratique*

Marcel Gauchet (2002, p. 180) pose la question suivante : « À quoi bon la démocratie si c'est de toutes les façons pour ne pas pouvoir grand-chose au travers d'elle ? ». Cette interrogation suscitée par Gauchet mérite une attention particulière vu les conséquences désastreuses de la pratique démocratique dans la plupart des États africains. La culture démocratique qui, dans les pays occidentaux, apporte la stabilité politique et favorise la croissance économique, malheureusement, en Afrique, celle-ci rime avec les crises pré et/ou post-électorales qui ont pour corollaire les intimidations, les arrestations arbitraires, les privations de libertés individuelles, les repressions violentes et les guerres civiles et qui finissent par susciter une méfiance voire un désengagement de la population à la consolidation de la démocratie. Pourtant, la démocratie est dite participative quand le citoyen devient un acteur effectif dans le processus de gouvernance et de ce fait, contribue au développement de sa localité au lieu d'être réduit seulement au rang d'électeur. Dans cette optique, la participation démocratique ne se résume pas uniquement à la participation électorale car le citoyen doit avoir également un droit de regard sur la politique locale. Il n'est non plus simplement spectateur mais un acteur potentiel dans la gouvernance et le développement local. Malheureusement le fait en Afrique, comme le constate Soungalo Ouattara, (2007, p. 173) est que « dans de nombreuses démocraties, les citoyens sont invités à voter leurs représentants légaux et légitimes, puis une fois les élections passées ils vaquent à leurs occupations ». Alors il n'est pas étonnant qu'une telle pratique démocratique qui se limite uniquement à un mode de représentativité des élus dans la direction de la politique locale aboutit « ainsi de fait à la déresponsabilisation des citoyens, à les écarter de la scène publique locale », ajoute Soungalo Ouattara (2007, *ibid.*), et qui du coup entraîne un désintérêt de la population à la gouvernance locale.

La démocratie participative s'effectue proprement dans un cadre de consultation, là où les citoyens sont amenés à exprimer librement leurs avis dans la gestion administrative, politique et financière de la gouvernance. Guy Hermet (2008, p. 23-24) fait de bien de rappeler que « la démocratisation désigne l'abandon sans équivoque d'un mode de gouvernement autoritaire au profit d'un régime libéral reposant sur le consentement des gouvernés ». De cette manière, ces gouvernés sont en droit de proposer des alternatives de projets de développement et d'émettre des objections dans l'orientation de la politique de gouvernance lors des assemblées consultatives initiées par les élus locaux. Ces derniers à leur tour

prenant en compte ces propositions sont en mesure de mesurer les priorités du moment afin de répondre efficacement aux besoins de ces administrés. Cette consultation régulière des citoyens dans la prise en compte de leurs opinions est l'avantage de la démocratie participative. Consulter, c'est être régulièrement à l'écoute de la volonté générale dans la quête permanente de dialogue entre les élus et la société civile au moyen de débats contradictoires indispensables à la bonne marche démocratique. Bien que la démocratie dans sa forme générale soit l'expression de la majorité, elle n'est cependant pas le lieu d'exclusion de la minorité. La démocratie telle qu'elle s'appréhende en ces temps modernes au moyen de la gouvernance locale doit dépasser cette forme de "dictature déguisée" pour promouvoir un cadre de concertation et d'échanges mutuelles au sein de la communauté afin d'instaurer la confiance entre les populations.

La plupart des violences qu'on observe sur la scène politique dans les pays africains et qui constituent un frein à son développement économique sont souvent dues à un manque de consensus en vue de la préservation de l'intérêt général. C'est pourquoi, la démocratie participative qui associe les différents acteurs politiques et la société civile est un moyen efficace pour briser les murs de méfiance et pour remédier à la fracture sociale en maintenant un climat de confiance par le biais de discussions constructives en vue d'un règlement pacifique des différends et qui mettent en avant l'intérêt communautaire au détriment de l'intérêt partisan et individuel. Cependant, le handicap de la démocratie en Afrique, tant au niveau local que central, se révèle d'un côté, dans l'absence d'une société civile dynamique et crédible et de l'autre côté, dans le musellement de celle-ci par les gouvernants dans le cas échéant. Alors que celle-ci devrait être le fer de lance dans la consolidation de la démocratie locale en ayant régulièrement un regard sur la politique de développement dans la gouvernance démocratique. Dans cette perspective, la société civile ne se résume pas à une association de quelques intellectuels qui, dans bien des cas, sont des marionnettes des partis politiques dont la vision sectaire, égoïste et partisane sabotent les démarches des élus locaux. Ceci dit, la société civile doit regrouper les différentes couches sociales telles que les associations de jeunesse, des étudiants, des femmes, des handicapés et des autorités coutumières afin de constituer un contre-pouvoir qui établit un équilibre dans l'exercice du pouvoir et non être forcément contre le pouvoir. À cette ère de la modernité et de l'émergence économique tant annoncée par plusieurs chefs d'États africains, la gouvernance locale par un mode de participation citoyenne est incontournable dans le fonctionnement de la démocratie, dans la construction d'une nation forte et assurer son développement économique et sa paix sociale. Celle-ci promeut à la base une bonne culture démocratique, instaure un climat de collaboration, un cadre de libre-expression et une gestion équitable des ressources financières pour

l'épanouissement social. Tout ceci n'est réalisable que dans la mise en place d'une politique de transparence.

2.2. *La transparence : un préalable à la bonne gouvernance*

La démocratie participative redonne véritablement le pouvoir au peuple dans la mesure où celui-ci se sent directement impliqué dans la gouvernance locale. Pour ce faire, il faudrait que la population soit imprégnée des actions des élus, du mécanisme du fonctionnement des structures locales, dans la gestion financière, le prélèvement des taxes, l'exécution des projets communaux et ruraux afin de mieux orienter les dépenses budgétaires vers les besoins prioritaires. L'un des maillons clés de la pratique démocratique qui dénote d'une participation effective des citoyens et qui favorise un essor économique est la transparence, non seulement dans le processus électoral mais également dans l'administration des biens matériels, des ressources financières et la réalisation des projets de développement. Il faut proscrire cette pratique mafieuse qui consiste à la surfacturation et mettre fin à la gestion opaque des finances, au gaspillage des ressources budgétaires dans des projets ambitieux qui ont du mal à aller à leurs termes.

Pour une meilleure prise en charge des besoins locaux, les citoyens doivent être sensibilisés et invités à participer aux assemblées générales consultatives et/ou électives afin d'être tenus au fait de la gestion des dépenses publiques et de l'orientation des actions de développement. Malheureusement, les maires, les conseils généraux et autres élus locaux font parfois le jeu des partis politiques pour mettre en mal la politique de la gouvernance locale dans une attitude de défiance totale vis-à-vis de l'intérêt de la population, au lieu de s'accorder dans une vision commune et objective de développement pour le bien-être social en adaptant leurs politiques aux besoins vitaux des collectivités locales. Bien que la décision finale leur revienne, mais dans un souci de transparence dans la gestion des affaires, il est bienséant pour ces élus de faire intervenir régulièrement les citoyens dans la réalisation et le suivi d'éventuels projets pour entendre leur objection et leur contribution sur les sujets qui ont trait au développement local. La démocratisation, en ce qui concerne nos États africains, ne peut avoir une assise véritable, comme le reconnaît aussi Guy Hermet (p. 23-24), sans « *l'abandon sans équivoque d'un mode de gouvernement autoritaire au profit d'un régime libéral reposant sur le consentement des gouvernés* ». C'est aussi le lieu pour ces élus locaux de jauger de la pertinence de leurs initiatives de développement pour savoir si elles sont en phase avec l'attente de la population quant à la bonne marche de leur politique de gouvernance.

La société civile ne saurait être tenue à l'écart du processus de démocratisation et de la gouvernance locale. La transparence demande la participation effective des administrés exigeant des élus un compte rendu dans

la gestion du bien du contribuable, des dotations et subventions étatiques. Pour John Rawls (2009, p. 261-262) la participation démocratique qui est en phase d'assurer une justice sociale et un développement véritable passe par la transparence, là où le citoyen possède effectivement un droit de regard sur la gestion des biens publics. Ces propos suivants étayent bien son argument :

Tous les citoyens devraient avoir les moyens d'être informés des questions politiques : ils devraient pouvoir juger de la façon dont les projets affectent leur bien-être et quels sont les programmes politiques qui favorisent leur conception du bien public. (J. Rawls, 2009, p, 261-262)

Mais pour qu'il en soit ainsi, il faut au préalable un cadre politique et juridique qui garantit l'émergence d'une société civile forte et favorise les droits fondamentaux de chaque individu que sont le droit à s'associer, le droit à manifester et le droit à s'exprimer. Également, pour John Stuart Mill (1990, p. 79), *« une société _ quelle que soit la forme de gouvernement _ n'est pas libre, à moins de respecter globalement ces libertés ; et aucune n'est complètement libre si elles n'y sont pas absolues et sans réserves »*. Tant que ces conditions seront bafouées, la démocratie en Afrique, quelle que soit la forme qu'on lui donne, ira chancelante sur le sentier de l'émergence politique et économique. Quant à la société civile, si elle n'est pas dynamique et capable de créer les conditions de son autofinancement, elle court le risque de l'influence extérieure pour se retrouver insidieusement dans le jeu des partis politiques. Elle doit être loyale et intègre à ses principes pour ne pas être en parenté avec les intérêts partisans des politiques. En revanche, celle-ci trouve sa crédibilité dans son aptitude à vulgariser les idéaux de la démocratie dans la défense des droits des minorités, le respect des droits du citoyen, la transparence et la quête du consensus qui accompagnent tout développement.

Dans un climat concurrentiel et conflictuel que suscite le vote électoral dans la plupart des États africains, la démocratie participative y apparaît comme un facteur de transparence et fait du citoyen un partenaire indispensable dans la gouvernance et le développement local. Pour Soungalo Ouattara (2007, p. 151), *« il ne peut effectivement, y avoir de développement véritable et durable qui ne passe par la participation motivée de tous les citoyens à l'effort de développement du gouvernement »* en dehors de tout effort de transparence dans la gestion administrative et financière. En définitive, la gouvernance démocratique aura un impact au plan national, lorsque chaque individu au plan local comprendra le rôle de la participation démocratique en ce qu'elle est un vecteur du développement économique et social. Une bonne assise démocratique s'effectue inévitablement grâce à la contribution de chaque citoyen au niveau local dans la construction commune d'un État prospère et stable. Cela nécessite une gestion équitable et transparente des biens et ressources financières des collectivités

territoriales qui constituent l'un des baromètres du développement et d'une justice sociale.

3. La décentralisation : le moteur du développement local

La décentralisation est généralement entendue comme un mécanisme de transfert de compétences d'une administration centrale à une gouvernance locale en vue d'apporter une responsabilité administrative, politique et financière et cela dans un souci de rapprochement et de collaboration mutuelle entre élus et administrés locaux. Cette politique a pour objectif de susciter un intérêt de la population à la gouvernance locale dans un effort collectif de la pratique démocratique. Dans son discours d'Octobre 1996 au colloque international sur « l'Afrique et les nouvelles technologies de l'information » tenu à Genève, le président malien Alpha Oumar Konaré affirmait que la décentralisation est une hypothèse de développement fondée « *sur la conviction qu'il ne saurait y avoir de meilleur avocat que les populations elles-mêmes pour déterminer leurs propriétés et gérer leur cause* ». C'est dans cette perspective que « les communautés décentralisées seront le laboratoire le plus vivant de l'expérience démocratique », ajoute-t-il. La décentralisation dans les pays africains restera un leurre si les idées qui la fondent ne se concrétisent pas dans les faits par un développement manifeste et par une volonté concrète d'autonomisation des collectivités locales. En revanche, elle deviendra une réalité quand l'exécutif transformera son pouvoir en un vouloir effectif par des dispositions adéquates dans une perspective du développement de ces localités au même titre que les grandes villes, sans quoi la démocratie demeurera un luxe pour nos populations africaines vivant en grande majorité dans la précarité. Sinon quelle serait l'utilité de la démocratie, avance Lanciné Sylla (2006, p. 90), si elle n'est pas capable d'apporter « *un minimum de culture et de socialisation politique que le développement économique peut satisfaire* ». La décentralisation doit passer alors du stade d'un simple slogan pour emprunter les sentiers d'une réalité pratique qui se perçoit dans toutes les instances de la gouvernance locale et ayant pour vision essentielle le développement socio-économique de ces collectivités.

3.1. Décentralisation et responsabilité citoyenne

Julien Freund (1965, p. 5) écrit dans *Qu'est-ce que la politique ?* : « *La politique (...) répond à une nécessité de la vie sociale et celui qui s'engage dans cette voie entend participer à la prise en charge du destin global d'une collectivité* ». Et cette prise en charge, en ce qui concerne le cas présent des États africains, ne peut trouver son effectivité et son efficacité qu'à travers une véritable politique de décentralisation. La décentralisation par l'entremise de la gouvernance locale exige une participation commune et libre des élus locaux et leurs administrés pour penser les stratégies du développement local. Mais cette décentralisation ne

saurait vraiment être efficace que lorsque les citoyens auront conscience de leur responsabilité quant aux enjeux de développement socio-économique de leur localité. Dans cette optique, ils sont dans l'obligation de trouver des solutions idoines aux différents problèmes du moment et anticiper les défis futurs qui se présenteront à eux. L'efficacité de la politique de la décentralisation demande nécessairement l'autonomisation des collectivités territoriales afin qu'elles se sentent libres et responsables de la politique de développement à mener dans une participation conjointe de l'ensemble des citoyens à la démocratie locale. Il faut mettre fin à la tutellerisation des collectivités locales par laquelle le pouvoir central influe fortement sur les actions de celles-ci. La problématique qui se pose à la politique de la décentralisation est d'un côté, celle de l'autofinancement de ces localités et de l'autre côté, celle du contrôle de la gestion financière par l'exécutif. Faut-il laisser aux élus locaux la direction totale des finances de ces localités ou bien l'État doit-il toujours avoir un droit de contrôle dans l'administration des affaires locales ; ce qui évidemment sous-entend une certaine ingérence de l'exécutif dans la gouvernance locale. De cette problématique se dégagent deux tendances. La première tendance estime que l'État, malgré son attachement au principe de l'autonomisation des collectivités locales, doit avoir un droit de contrôle sur la gestion interne de celles-ci afin de freiner les velléités de détournement de certains élus arrivistes et opportunistes, désireux de la gloire du pouvoir et du gain personnel plutôt que de l'intérêt général de la population. La seconde tendance craint plutôt que l'État se serve de cette raison bien que fondée, pour maintenir une certaine hégémonie sur la politique de la gouvernance locale en cherchant par des voies tortueuses à installer des dirigeants qui lui sont favorables.

Ainsi malgré la décentralisation annoncée l'on assiste toujours à une politique de représentativité et à un prolongement de l'exécutif qui parfois va à l'encontre des réalités sociales des collectivités locales. C'est une forme d'ingérence qui réduit la décentralisation à un simple transfert de compétence à une administration locale et apparaît comme une antenne de relais sans impact réel sur le développement local. Les pays africains gagneraient à promouvoir une décentralisation qui favorise une administration autonome des collectivités territoriales là où les élus locaux se sentent directement responsables dans le choix de la politique du développement dans l'intérêt de la population. L'émergence d'initiatives personnelles au processus du développement de ces collectivités exige, selon Barack Obama (2007, p. 62), « *certaines valeurs comme une gestion démocratique, le développement des connaissances personnelles, le goût du risque, le dynamisme, la discipline, (...) et la responsabilité personnelle* ». Le transfert des compétences administratives par le rapprochement des services publics doit permettre une responsabilisation des citoyens afin de susciter un engagement et un engouement à la démocratie au travers de la gouvernance locale. La justesse

d'une décentralisation bien amorcée, reconnaît Soungalo Ouattara (2007, p. 172), est qu'elle « *transforme à la base les communautés en laboratoires performants de l'expérience démocratique et du développement endogène* ».

La portée de la démocratie au niveau local se trouve dans cet élan de décentralisation prenant en compte les aspirations directes des citoyens locaux en ayant prioritairement en vue le développement pour les sortir du marasme économique. La gouvernance locale à travers la décentralisation demande alors une valorisation des structures et ressources locales afin de lutter efficacement contre les disparités économiques régionales. Retenons que le citoyen lambda qui vit dans les faubourgs des contrées profondes du pays loin des grandes agglomérations qui concentrent la plupart des infrastructures économiques et qui ploie sous le poids des durs labeurs des travaux champêtres sans aucune aide des autorités centrales ne saurait voir le bien-fondé de la participation démocratique si elle n'apporte pas de développement palpable par une amélioration de sa condition de vie.

3.2. *Décentralisation et développement économique*

Lorsque la politique de décentralisation est utilisée à des fins politiques avec des calculs électoralistes dans le souci de conservation ou de reconquête du pouvoir, elle crée le clientélisme, la corruption et génère évidemment la mauvaise gestion des ressources financières par ces élus locaux qui, dans bien des cas, sont en collusion avec l'exécutif. Cette situation qui privilégie certaines régions par rapport à d'autres dans la redistribution des dotations engendre inévitablement l'inégalité et l'injustice sociale. Ces pays occidentaux qui se réclament d'une bonne culture démocratique et d'une stabilité politique ne le sont que parce qu'elles ont pensé la valorisation de la condition économique et socio-éducative de leurs citoyens. La révolution industrielle du XVIII^e siècle par la modernisation des outils de travail a accéléré le développement socio-économique de l'Europe et a fortement contribué à la consolidation de la démocratie. Aussi nos États africains seront d'autant plus démocratiques lorsqu'ils penseront conjointement le développement socio-éducatif et économique avec la promotion des droits de l'homme.

La stabilité d'un pays dans les sillons d'une démocratie participative est tributaire de son développement local. Au regard du retard accusé par les États africains, cette mission peut paraître comme une entreprise titanesque ou s'apparente aux travaux d'Hercule. En dépit des difficultés qui se présentent à eux, cet objectif est réalisable avec une volonté politique et une prise de conscience à la fois des gouvernants et des gouvernés pour relever ce défi et démentir les paroles de mauvais augures qui lient la pratique démocratique en Afrique à la violence, au tribalisme, aux détournements de fonds publics et aux pillages des ressources par l'élite gouvernante. Cette situation ne doit pas donner

lieu au scepticisme ni au fatalisme. Au contraire, Max Weber (1963, p. 221) à travers ces lignes de son œuvre *Le savant et le politique* les encourage à poursuivre cet effort de démocratisation : « *Il est parfaitement exact de dire, et toute l'expérience historique le confirme, que l'on n'aurait jamais pu atteindre le possible si dans le monde on ne s'était pas toujours et sans cesse attaqué à l'impossible* ».

Par conséquent, la mise en place d'un mécanisme de développement au moyen de la décentralisation prenant en compte les besoins immédiats de la population contribue à lutter contre la disparité économique au plan régional et à freiner l'exode rural. Car la jeunesse africaine se refuse à vivre encore à cette ère de la post-révolution industrielle et d'innovation technologique dans des conditions précaires d'un âge révolu. Le principal objectif qui s'impose à la politique de décentralisation en Afrique est celui de la modernisation de l'agriculture et d'une exploitation des ressources énergétiques et minières au profit de l'ensemble de la population. Or, le drame actuel de la décentralisation est qu'elle n'apporte pas un développement perceptible des communautés locales où l'on observe la disparité économique grandissante entre les régions due à l'inégale répartition des subventions étatiques. La population des zones rurales se sentent de plus en plus marginalisée dans le processus de développement à telle enseigne qu'elle ne voit pas la nécessité de la pratique démocratique. Elle a perdu la confiance aux autorités étatiques qui se discréditent par leurs promesses de développement non tenues. Comment pourra-t-elle s'intéresser au débat démocratique si cette même population s'écroule continuellement sous le poids de la misère ? C'est la raison pour laquelle la décentralisation par le canal de la gouvernance locale est en droit de mettre en valeur les ressources naturelles et les atouts locaux pour assurer un développement économique probant afin de susciter un intérêt général à la participation démocratique. À ce sujet, Lanciné Sylla mentionne :

(...) la justice sociale, l'équité dans la répartition des revenus et des ressources économiques et politiques, favorisent la confiance et la coopération entre gouvernants et gouvernés. Une relative égalité socio-économique semble donc être le préalable nécessaire à toute démocratie. (S. Lanciné, 2006, p. 89)

Le développement économique local est un impératif pour que notre citoyen lambda ne se sente point obligé d'amener son enfant dans les meilleures écoles de la capitale qui d'ailleurs, regorge à elle seule les grandes structures scolaires et universitaires du pays. Sa femme également bénéficierait d'un centre de santé plus proche et équipé avec un personnel soignant qualifié et disponible pour accoucher dans des conditions saines et adéquates. Les jeunes diplômés de ces localités pourraient travailler dans les usines à leur portée afin de ne point être tentés par l'exode et l'aventure outre-méditerranéenne. Le paysan en zone rurale attend surtout de son administration locale la réalisation de bons réseaux routiers pour écouler facilement ses récoltes agricoles. C'est là l'une des tâches

essentielles de la gouvernance locale, celle d'élaborer des stratégies de développement pour contribuer à l'essor économique des localités pour le bien-être des administrés afin de lutter à la base contre l'immigration clandestine. En définitive, la décentralisation doit permettre à chaque citoyen au plan local d'avoir les mêmes chances de réussite que ceux des autres régions. La gouvernance démocratique doit s'accompagner dès lors d'un développement économique sinon elle ne tardera pas à se transformer en un système de corruption et à un vote populaire sans impact véritable sur la condition de vie de la population.

Conclusion

La gouvernance locale au moyen de la décentralisation est l'archétype de la démocratie et le pilier du développement. C'est pourquoi, celle-ci doit se fonder à la base par la culture de l'alternance et la transparence dans l'administration des affaires locales au travers de la consultation publique et de concertation générale. La décentralisation permet d'apporter des réponses appropriées aux besoins du citoyen dans la mise en place de services locaux dynamiques. Quant à la démocratie participative, elle améliore les relations entre les élus locaux et la société civile en vue de la réalisation commune de projets du développement local. La gouvernance locale nécessite donc une gestion rigoureuse objective et transparente des ressources naturelles et financières dans l'élaboration d'une politique de développement qui réponde proprement aux attentes de la population locale. De cette manière, elle englobe la démocratie participative et la décentralisation qui permettent d'assumer de manière collective la responsabilité de l'administration locale dans un cadre de collaboration mutuelle entre les élus et la société civile. Par conséquent, la consolidation de la culture démocratique, le développement et la stabilité des États africains dépendent inexorablement de la mise en place d'une société civile consciente des enjeux de la gouvernance locale. Sylla Lanciné (2006, p. 97) pense que « (...) l'émergence même d'une société civile forte et dynamique dépend considérablement du niveau de développement économique et social atteint par les sociétés démocratiques ».

La participation citoyenne à la démocratie locale permet d'en finir avec la monarchisation du pouvoir par l'instauration d'une culture d'alternance, d'un climat de transparence et d'un cadre de libre-expression, de concertation et de critique. La valorisation des droits du citoyen à la gouvernance locale alliant le développement socio-économique est l'enjeu actuel de la démocratisation des États africains qui les fera entrer dans le concert des nations stables, prospères et démocratiques. La politique, faite par les hommes et pour les hommes, selon Georges Weigel (1999, p. 432), doit avoir « pour finalité leur bien-être et rien d'autre (...). Une politique qui ne se fonde pas sur ce principe, perd l'essentiel de sa raison

d'être ». Cette raison d'être, c'est le progrès de l'humanité. Au final, Soungalo Ouattara a raison de penser que la question fondamentale qui se pose à présent est de trouver des mécanismes adéquats au processus du développement local afin que « *la décentralisation, la gouvernance et les libertés revendiquées ne soient pas des phénomènes de mode, mais des réalités créatrices de richesses, porteuses de progrès pour la renaissance de l'Afrique à la dignité et à la prospérité* » (S. Ouattara, 2007, p. 9).

Références bibliographiques

- ARENDRT Hannah, 1961, *Condition de l'homme moderne*, trad. Georges FRADIER, Paris, Calmann-levy.
- ARISTOTE, 1990, *Les Politiques*, trad. Pierre PELLEGRIN, Paris, Garnier-Flammarion.
- BAECHLER Jean, 1985, *Démocraties*, Paris, Camann-Levy, Collection "Liberté de l'esprit".
- FREUND Julien, 1965, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Edition Sirey.
- GAUCHET Marcel, 2002, *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard.
- GOYARD- FABRE Simone, 1996, *Éléments de la philosophie*, Paris, Armand Colin.
- HERMET Guy, 2008, *Exporter la démocratie*, Paris, Presse de Sciences Po.
- KI-ZERBO Joseph, 2007, *Repères pour l'Afrique*, Dakar, Panafrika.
- KONARÉ Alpha Oumar, 1996, Discours prononcé au colloque international sur « l'Afrique et les nouvelles technologies de l'information », Genève, 17 Octobre 1996.
- LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME, 1998, textes rassemblés par Mario BETTALI et al., pour *Le Monde*, Paris, Gallimard.
- LOCKE John, 1997, *Deuxième Traité du gouvernement civil*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin.
- LOCHAK Daniel, 2005, *Les droits de l'homme*, Paris, La Découverte.
- MAMDANI Mahmood, 2004, *Citoyen et sujet*, trad. de Jean COPANS, Paris, Éditions Karthala-Sephis.
- MILL John Stuart, 1990, *De la liberté*, trad. Laurence LENGLET, Paris, Gallimard.
- OBAMA Barack, 2007, *L'audace d'espérer : Une nouvelle conception de la politique américaine*, Paris, Nouveaux horizons.
- OUATTARA Soungalo, 2007, *Gouvernance et libertés locales*, Paris, Éditions Karthala.
- RAWLS John, 2009, *Théorie de la justice*, trad. Catherine AUDARD, Paris, Éditions Points.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 1973, *Du Contrat social*, Paris, Éditions 10/18.
- SYLLA Lanciné, 2006, *Existe-t-il un modèle universel de démocratie ?* Abidjan, CERAP.
- VINCENT Jean-Marie, 1998, *Max Weber ou la démocratie inachevée*, Paris, Éditions du Félin, Collection "Le temps et les mots".
- WEBER Max, 1963, *Le savant le politique*, trad. Julien FREUND, Paris, Éditions 10/18.
- WEIGEL Georges, 1999, *Jean Paul II. Témoin de l'espérance*, Trad. Jean-Claude LATTÈS, Paris, S.P.A.